

## **Projet de PV de l'AG extraordinaire 2 de l'APEEE Services du 23 novembre 2023**

### Ordre du jour :

### **Approbation et adoption d'un nouveau texte coordonné des statuts en vue de sa mise en conformité du code des sociétés.**

Au préalable à l'assemblée générale, tous les participants avec droit de vote sont enregistrés. Chaque participant reçoit un bulletin de vote, et le cas échéant des bulletins supplémentaires pour le nombre de procurations apportées.

On constate que la présence à cette deuxième convocation de l'AG extraordinaire pour le nouveau texte des statuts est de 69 membres (présents ou représentés) et s'agissant de la 2<sup>ème</sup> convocation, l'assemblée générale peut avoir lieu et voter sur le sujet à l'ordre du jour.

### **1. Approbation et adoption d'un nouveau texte coordonné des statuts**

Rafael PAPI BORDERIA (Président de l'APEEE Services) ouvre la séance en présentant les documents qui ont été envoyés par mail aux membres :

- La note expliquant le processus de modification des statuts ;
- La note expliquant le contenu des nouveaux statuts ;
- Le texte final des statuts soumis au vote, à paraître au Moniteur belge

Rafael PAPI BORDERIA dresse l'historique. Une 1<sup>ère</sup> version des statuts a été proposée en AG extraordinaire le 8 juin 2021. Suite aux discussions sur certains articles, il a été décidé de créer un groupe de travail sur les statuts avec les membres volontaires de l'APEEE Services. Un appel à candidature a été lancé en septembre 2021 pour la constitution du groupe et envoyé à tous les parents. Suite au travail mené par le groupe des statuts, la proposition validée en CA est aujourd'hui proposée. Le texte reprend certains articles tels que :

- La procédure de participation à l'AG (article 14)
- Les modalités de procuration (article 15)
- Création du poste de vice-présidence (article 16)
- Modalité de prise de connaissance des documents de l'asbl de la part d'un tiers (article 19)
- Le nombre de membre du CA et la procédure de demande de candidat : à ce jour, le CA n'avait pas de nombre définis (article 20)
- Modalité d'adoption du règlement intérieur (article 28)
- Mode d'affectation en cas de dissolution (article 32)

Rafael PAPI BORDERIA insiste sur la nécessité de respecter les délais d'enregistrement aux AG pour des raisons d'organisation et de sécurité sur le site de l'école. C'est l'école qui gère l'accès sur le site et on se doit de respecter les délais. Il demande le même respect pour l'envoi des procurations pour que l'équipe opérationnelle puisse gérer à temps la réception des procurations. Sur place, chaque bulletin de vote distribué, en ce compris les procurations, est numéroté pour être sûr de respecter la procédure de vote.

Rossitza VASSILEVA-VENEZIA demande à l'AG qu'on retire des statuts la phrase du 2<sup>ème</sup> tiret de l'article 7 : « *Le membre qui n'assiste pas ou qui ne se fait pas représenter à deux assemblées générales consécutives* » car elle estime injustifié qu'on ne soit plus considéré comme membre représentant après deux absences à deux AG consécutives.

Paola CARUSO nuance les propos de Rossitza VASSILEVA-VENEZIA en précisant qu'il n'y a de toute façon que deux assemblées générales par an et que les représentants de classe sont réélus chaque année, le problème de se retrouver exclu est donc mathématiquement impossible.

Sigfrido RAMIREZ et d'autres personnes dans l'assemblée soulignent que si les membres sont présents aujourd'hui, c'est aussi pour faire valoir leurs droits à faire des changements dans les statuts avant de les approuver.

Rafael PAPI BORDERIA propose, si tout le monde s'accorde, de supprimer la phrase du 2<sup>ème</sup> tiret de l'article 7 : « *Le membre qui n'assiste pas ou qui ne se fait pas représenter à deux assemblées générales consécutives* ».

Comme la demande de modification ne fait pas partie de l'ordre du jour, il faut qu'elle soit votée à l'unanimité selon la législation belge en vigueur. Rafael PAPI BORDERIA demande donc à tous les membres de voter à main levée. La modification est acceptée à l'unanimité (69 voix).

Rafael PAPI BORDERIA demande ensuite à l'assemblée de voter pour l'adoption des statuts. Les bulletins de vote seront comptés en fin de séance.

Une fois le seul point dans l'ordre du jour de l'AG extraordinaire voté, on passe à ouvrir un tour de questions à tous les assistants pour tout sujet à propos de l'APEEE Services.

## **2. Comment sont engagés les surveillants de bus ?**

Pascale DE SMEDT explique que le service Transport remplace petit à petit les surveillants étudiants par des surveillants adultes. Nous sommes aujourd'hui à 60% des surveillants adultes et l'objectif est d'atteindre 100% de surveillants adultes mais cela a un coût et il est difficile d'engager de manière pérenne des adultes prêts à travailler pour seulement 1h le matin et 1h le soir. Ils sont engagés sous contrat CDD d'ouvrier, par la société group cleaning, ils doivent avoir un casier judiciaire vierge. Les soucis sont très rares et si c'est le cas, nous n'hésitons pas à changer de personnel.

Rafael PAPI BORDERIA ajoute que les parents peuvent toujours nous donner leur feedback et qu'il ne faut pas hésiter à contacter le service transport via le bouton « contact » de notre site web. Les coordonnées de tous les services sont répertoriés sur ce bouton « contact » : [Homepage | Apeee Services \(apeee-bxl1-services.be\)](http://www.apeee-bxl1-services.be).

Une solution a été trouvée pour diminuer les retards de bus par rapport à l'année dernière grâce à la présence accrue des chauffeurs qui reçoivent une pénalité salariale s'ils n'assurent pas leur trajet.

Une maman se félicite de l'application « Together » de l'APEEE Services et invite les autres parents à l'utiliser. Stéphanie RESSORT encourage les parents à donner des feedbacks positifs au service transport et non uniquement des plaintes.

3. **Y a-t-il un n° d'appel d'urgence pour prévenir la garderie quand le parent est en retard pour venir chercher son enfant ?**

Attention, s'il s'agit de la garderie OIB, il faut contacter directement l'OIB. S'il s'agit de la garderie Césame, elle a lieu le vendredi après-midi et vous pouvez trouver le n° de téléphone sur le bouton « contact » ou dans la rubrique « garderie » de notre site web : [Inscriptions | Apeee Services \(apeee-bxl1-services.be\)](http://www.apeee-bxl1-services.be).

4. **Résultat des votes pour l'adoption du nouveau texte coordonné des statuts :**

Rafael PAPI BORDERIA conclut la séance en informant du résultat du comptage des bulletins de vote : **majorité de oui pour l'adoption des statuts** (68 OUI, 0 NON 1 ABSTENTION)

*Rapporteur : Stéphanie WOUTERS*